

DATE DE PUBLICATION : 3 janvier 2017

Robert OPHÈLE, second sous-gouverneur,

Vu l'article R 142-20 du *Code monétaire et financier*,

DÉCIDE

Délégation permanente est donnée à M. Gilles VAYSSET, directeur général des Services à l'Économie et du Réseau, à l'effet de signer tous actes ou décisions à caractère individuel, toutes conventions ainsi que tous documents de nature à engager la Banque, relatifs à l'exercice des activités de la direction générale des Services à l'Économie et du Réseau, à l'exception des nominations aux emplois d'adjoint au directeur général des Services à l'Économie et du Réseau, de directeur de service et de directeur de succursale et des actes pour lesquels une délégation de pouvoirs a été accordée.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles VAYSSET, M^{me} Florence SCREVE-SZELES, adjointe au directeur général des Services à l'Économie et du Réseau chargée des projets, reçoit délégation à l'effet de signer tous actes ou décisions à caractère individuel, toutes conventions ainsi que tous documents de nature à engager la Banque, relatifs à l'exercice des activités des directions de la direction générale des Services à l'Économie et du Réseau autres que celles qui relèvent du réseau, à l'exception des nominations aux emplois de directeur de service et des actes pour lesquels une délégation de pouvoirs a été accordée.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles VAYSSET, M. Jean-Yves HAUSSAIRE, adjoint au directeur général des Services à l'Économie et du Réseau chargé du réseau, reçoit délégation à l'effet de signer tous actes ou décisions à caractère individuel, toutes conventions ainsi que tous documents de nature à engager la Banque, relatifs à l'exercice des activités qui relèvent du réseau, à l'exception des nominations aux emplois de directeur de service et de directeur de succursale et des actes pour lesquels une délégation de pouvoirs a été accordée.

M. Gilles VAYSSET et M. Jean-Yves HAUSSAIRE peuvent subdéléguer leur signature aux agents du personnel des cadres de la direction générale des Services à l'Économie et du Réseau et, en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à des agents du personnel titulaire des bureaux et du personnel titulaire de caisse, placés sous leur autorité et dans la limite des attributions de ces derniers. M. Gilles VAYSSET et M. Jean-Yves HAUSSAIRE peuvent subdéléguer leur signature aux directeurs de succursales et aux agents du personnel des cadres du réseau et, en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à des agents du personnel titulaire des bureaux et du personnel titulaire de caisse, placés sous leur autorité et dans la limite des attributions de ces derniers.

M^{me} Florence SCREVE-SZELES peut subdéléguer sa signature aux agents du personnel des cadres de la direction générale des Services à l'Économie et du Réseau et, en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à des agents du personnel titulaire des bureaux et du personnel titulaire de caisse, placés sous leur autorité et dans la limite des attributions de ces derniers.

Fait à Paris, le 2 janvier 2017

Robert OPHÈLE